



*La politesse • Le courage • La sincérité • L'honneur
La modestie • Le respect • Le contrôle de soi • L'amitié*

Le 11 avril 2024

À tous les directeurs techniques et administrateurs de clubs

Objet : Augmentation des frais d'enregistrement de clubs 2024-2025 et incitatif pour participation à l'AGA de zone

Madame, Monsieur,

La présente lettre a pour objet de vous informer sur la mise en place d'un incitatif important concernant la participation des clubs aux AGA de zone qui ont lieu entre le 15 avril et 15 mai de chaque année.

Judo-Québec a constaté que la participation à l'AGA annuelle de certaines zones étaient extrêmement faibles ce qui a pour effet un manque de cohésion et une désorganisation des activités de zones. Les rôles d'un Conseil de zone sont certes sous-estimés mais ils sont d'une importance capitale pour le développement du judo. En effet, pour en nommer quelques-uns le Conseil de zone a la responsabilité d'élaborer un calendrier de tournois et camps régionaux incluant les Finales régionales des jeux du Québec, de développer la relève de l'arbitrage, de choisir l'activité de la caravane de Judo-Québec et de gérer le budget de la zone. Pour remplir ses tâches adéquatement, le Conseil de zone doit communiquer efficacement avec les clubs.

Afin d'inciter la participation de tous les clubs aux AGA de zones, Judo-Québec a donc instauré les mesures suivantes :

- **Augmentation de 110\$** du frais d'enregistrement de clubs pour la saison 2024-2025, ce qui portera le frais d'enregistrement de clubs à 395\$.
- **Rabais de 100\$** sur le frais d'enregistrement de clubs 2024-2025 à tous les clubs qui auront au moins un représentant présent lors de l'AGA de zone 2024.

Le représentant de club peut être un membre affilié du club de 18 ans ou plus ou un parent d'un membre mineur affilié du club (si tel est le cas le parent ne peut cependant pas voter lors de l'AGA de la zone [selon notre règlement](#)). Le DT est bien entendu fort encouragé à

participer à l'AGA de zone mais n'a pas l'obligation.

Vous remarquerez que malgré le rabais de 100\$, les frais d'enregistrement de clubs auront tout de même augmenté de 10\$ (110\$-100\$). Cette hausse est attribuable à l'augmentation des frais d'assurance responsabilité civile.

Les nouveaux Conseil de zones élus auront donc la responsabilité de faire parvenir à Judo-Québec (vsotto@judo-quebec.qc.ca) les procès-verbaux de leur AGA de zone qui devra comprendre la liste de personnes présentes avec le club associé. Il serait apprécié de recevoir ce procès-verbal avant le 15 juin.

Nous souhaitons que l'instauration de ces mesures permette d'augmenter le sentiment d'appartenance et d'inclusion de tous les clubs à leur zone, d'augmenter le partage des responsabilités du développement régional, et par conséquence obtenir un meilleur développement régional du judo.

P.S. L'article 20 des [règlements sur l'organisation des zones](#) permet de tenir les AGA de zones à distance par moyens technologiques.

P.S.2 La liste des présidents de zones actuels avec courriel est [disponible ici](#), donc communiquez avec eux dans les plus brefs délais si vous n'avez pas encore reçu l'avis de convocation de l'AGA de zone.

Pour toutes questions à ce sujet, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,



Jean-François Marceau
Directeur général Judo Québec
jfmarceau@judo-quebec.qc.ca
(514) 252-3040 poste 27